

ELEVAGE PORCIN

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

BIOSÉCURITÉ ET CONDUITE SANITAIRE EN ÉLEVAGE PORCIN

OBJECTIFS

> Appliquer les pratiques d'élevage permettant de renforcer la biosécurité et le sanitaire en élevage porcin.



INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice experte en élevage porcin, ou autre formateur expert spécifique à l'élevage porcin.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > 13 février 2026
- > Interface Elevage 57 rte de Samadet 64410 Arzacq-Arraziguet
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

> Définition et enjeux de la biosécurité

> **Gestion de la biosécurité externe en élevage** : Prise en compte de l'ensemble des paramètres ; sas, entrée du matériel, quarantaine, nuisible, départ/réception des animaux, gestion de l'équarrissage, gestion des effluents

> **Gestion de la biosécurité interne en élevage** : Prise en compte de l'ensemble des paramètres ; hygiène du personnel, hygiène des interventions sur les animaux, hygiène en maternité, hygiène en verraterie gestante, conduite en bandes et densité des animaux, gestion des animaux malades, qualité de l'eau, nettoyage et désinfection des locaux

> **La biosécurité réglementaire** en lien avec la PPA

> **Exercice de mise en situation** à partir de grille d'audit

> **Bilan de la formation**

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

AGRICULTEURS OU
SALARIÉS EN ÉLEVAGE
PORCIN

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE
PARTICIPATIVE, QUIZZ,
GRILLE D'AUDIT,
EXERCICES DE MISE EN
SITUATION EN ÉLEVAGE

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT DE FORMATION
ET QCM EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.